



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires
Service Environnement et Prévention des
Risques

Vaux-le-Pénil, le 20 septembre 2017

Relevé de Décisions

Objet	Réseau animateurs Natura 2000 en Seine-et-Marne
Date	19 juin 2017 – Verdelot 6 ^{ème} journée départementale
<u>Participants et excusés :</u>	Voir liste en annexe
<u>Rédacteurs :</u>	DDT / SEPR / PFCPMN / Alix REISSER / Roland RODDE
<u>Diffusion :</u>	Présidents de COPIL Animateurs et structures animatrices Partenaires Natura 2000

Présentation de la journée

Après avoir remercié la municipalité de Verdelot et fait un tour de table, la DDT remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour.

I) La gestion des sites Natura 2000

– Points d'actualité

La loi ALUR a mis fin aux Plans d'Occupation des Sols (POS) au 1^{er} janvier 2016. Les communes n'ayant pas engagé la révision du POS en PLU au 31 décembre 2015 sont passées en RNU (règlement national d'urbanisme), supprimant ainsi tout zonage et entraînant la prise de décisions d'urbanisme par le maire au nom de l'État après avis conforme du Préfet.

Pour les communes ayant engagé une procédure de révision du POS avant le 31 décembre 2015, le POS pouvait continuer de s'appliquer au plus tard jusqu'au 27 mars 2017. Passé cette date, pour les communes

dont le PLU n'était pas exécutoire les POS sont devenus caduc et le RNU s'applique jusqu'à l'approbation du PLU. Ainsi, *une déclaration préalable est nécessaire pour les demandes de coupe ou d'abattage d'arbres sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article R. 130-1 du code de l'urbanisme (y compris pour les bois qui ne figuraient pas en espace boisé à conserver, à protéger ou à créer au POS).*

- Natura 2000 en Seine-et-Marne

A l'exception du site de l'Yerres, tous les sites seine-et-marnais sont dans la 2^e ou 3^e période d'animation. Les sites "carrières" et "Basse vallée du Loing" sont passés en pilotage Etat, le Département n'ayant pas souhaité renouveler sa candidature pour assurer les missions d'animation de ce dernier et de Mocpoix.

La procédure d'extension de site Natura 2000 a été lancée au printemps 2016 pour « le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Les prospections naturalistes menées dans la vallée du Petit Morin ont permis de confirmer la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire, du sonneur à ventre jaune et du cuivré des marais. En parallèle, des études complémentaires du CBNBP pilotées par la DRIEE sur plus de 5 000 ha ont conclu à la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire dans la vallée.

A partir de la zone d'inventaire initiale, le périmètre a été réduit à environ 3 300 hectares intégrant les principaux enjeux écologiques et évitant les activités socio-économiques de la vallée. Les zones de présence avérée des deux espèces emblématiques se situent au sein de ce périmètre. Enfin, plus de 80 % des habitats d'intérêt communautaire sont maintenus dans le projet de périmètre d'extension.

La démarche d'extension a fait l'objet d'une large concertation (COFIL, réunions avec les élus, avec les agriculteurs, rencontres individuelles avec chacune des 9 communes concernées).

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » réuni le 27 juin 2017 a validé la proposition d'extension du site et le dossier a été transmis au MNHN début juillet. Une fois l'extension validée par la commission européenne, le site étendu devrait figurer sur la liste biogéographique de fin 2018.

Lorsque cette procédure sera aboutie, des réflexions pourront être menées pour envisager l'extension d'autres sites de Seine-et-Marne, notamment les sites de la Vallée du Loing pour mieux protéger l'habitat de l'Agrion de mercure, dont la population la plus importante se trouve juste à côté des périmètres Natura 2000.

- Programme FEADER 2014-2020

OSIRIS, l'outil permettant de saisir et verser les aides liées au PDR fonctionne en version complète depuis le printemps 2017. Les premiers paiements ont été faits et le retard des paiements sera rattrapé pour ce qui concerne l'animation Natura 2000 en Seine-et-Marne d'ici la fin de l'année.

- Contractualisation (contrats, chartes et MAEC)

11 contrats non agricoles non forestiers ont été engagés en 2016 en Seine-et-Marne dans 4 domaines (Ré-ouverture et entretien de milieux ouverts, Pastoralisme, Restauration de roselières, Entretien de marais) pour une somme totale sur 5 ans de 351 000 €. Les travaux peuvent être engagés et les paiements sont possibles (pas de retard de paiement à prévoir).

Pas de retard de paiement à prévoir, un premier dossier d'avance a été liquidé ce printemps.

La DDT encourage les animateurs à poursuivre le travail pour faire émerger de nouveaux contrats et présenter ces projets le plus tôt possible.

MAEC : Pour la campagne PAC 2017, 7 territoires N2000 sont concernés (Cf diapo).

- Le dispositif INVENT'IF (Investissements environnementaux INVENT'IF- PCAE)

Ce dispositif vise à soutenir les exploitants agricoles dans l'atténuation des impacts des pratiques agricoles sur l'environnement par un soutien aux investissements productifs et non productifs, matériels et immatériels ayant différents objectifs : lutte contre l'érosion, maintien de la biodiversité, entretien des paysages, préservation de la ressource en eau, ...

Le taux de base pour la subvention est de 40 % pour les investissements productifs, 75% pour les investissements non productifs. Pour les investissements non productifs en site Natura 2000 le taux peut être porté à 100 % (ex : achat de pompes à nez, de clotûres pour la mise en défens de zones sensibles, restauration de mare, ...).

L'octroi de l'aide est soumis à plusieurs conditions : maintien en bon état fonctionnel de l'investissement aidé pendant au moins 5 ans, montant minimum des dépenses, plafond, etc...

Pour plus d'informations sur le dispositif :

http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/notice_inventif_AAP2017_cle81973d.pdf

http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_inventif_AAP2017_diff_cle03e6bd.pdf

- SIN2 (ex-SUDOCO)

SIN2 (Système d'Information des sites Natura 2000) est la nouvelle BDD nationale centralisée déployée depuis l'automne 2016. La bascule entre l'ancienne (SUDOCO) et SIN2 a été faite en décembre 2016. Les 2 systèmes sont assez similaires, l'objectif de SIN2 est d'améliorer les échanges des données entre les différents acteurs du réseau Natura 2000 en France, accélérer et faciliter le processus de remontée de données.

La DDT a prévu des sessions de formation à SIN2 d'ici la fin de cette année 2017.

II) Communication / Valorisation des données scientifiques

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a introduit de nouvelles dispositions du code de l'environnement (L. 411-1 A) : la création de l'inventaire du patrimoine naturel dont l'Etat assure la conception, l'animation et l'évaluation ; l'obligation pour les maîtres d'ouvrage publics et privés de contribuer à cet inventaire. Au niveau national, les modalités de saisie ou versement seront précisées par le biais d'une application en 2018. En Ile-de-France, le partage des données est réalisé par leur versement dans l'une des deux bases régionales du SINP (Flora pour la flore, Cettia pour la faune et possibilité pour la flore avec reversement dans Flora).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, chaque animateur a obligation de saisir ses données sur une de ces bases. Il s'agit d'une des condition pour l'obtention des paiements de l'animation.

- Cartographies dynamiques des espèces et cartographie des habitats

Natureparif a mis en ligne un observatoire dynamique de la biodiversité mis à jour régulièrement avec les données de Cettia. Cet outil permet d'éditer des synthèses à l'échelle de chaque commune avec la liste des espèces présentes et diverses informations les concernant.

Afin de faciliter l'accès aux informations liées à Natura 2000 (dans le cadre des évaluations d'incidences notamment), la DDT et Natureparif ont échangé sur l'idée de créer un filtre permettant de n'afficher que les espèces d'intérêt communautaire. La réflexion est en cours, Cettia évolue régulièrement et l'observatoire dynamique intégrera prochainement les données "oiseaux".

Le CBNBP a mis au point un outil en ligne : la cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles d'IdF du CBNBP. Ces cartes phytosociologiques ne sont cependant pas adaptées pour avoir l'accès en ligne aux informations sur les habitats d'intérêt communautaire.

Une cartographie utilisable facilement paraît indispensable pour la bonne prise en compte des habitats. Aussi, la DDT propose que les animateurs fassent remonter leurs données SIG, a minima celles concernant les habitats d'intérêt communautaire. La DDT se chargera de créer, gérer et mettre en ligne une cartographie des habitats.

- Evaluations d'incidences Natura 2000

La DDT n'est pas sollicitée automatiquement pour chaque évaluation d'incidences.

La réglementation relatives aux EIN veut que ce soit le service habituellement en charge de l'instruction du dossier qui instruit l'évaluation. Le pôle forêt, chasse pêche et milieux naturels de la DDT peut apporter un appui aux services instructeurs en rendant un avis sur le dossier. La décision finale reste au service instructeur.

De même, les porteurs de projet peuvent se rapprocher de la DDT pour obtenir une aide en amont du dépôt du dossier de demande / déclaration / enregistrement.

III) La mutualisation des moyen

- Le site internet N2000 départemental

Ouvert depuis 2013, le site est alimenté par les animateurs et la DDT en est l'administrateur. Il est bien consulté et apparaît en premier dans les requêtes sur les moteurs de recherche. Mais encore peu de collectivité ont intégré un lien vers le site internet depuis leurs sites, il est donc important de continuer de promouvoir le site lors des rencontres avec les élus.

- La gestion administrative des sites

En 2016, la DDT avait indiqué souhaiter réduire le nombre de conventions financières afin de diminuer le temps passé aussi bien pour la structure porteuse que pour l'administration et les coûts pour les démarches administratives. Pour cela, l'idée serait d'avoir des structures porteuses de l'animation de plusieurs sites Natura (ex : depuis 2017, la communauté de commune des 2 Morin porte l'animation du Petit Morin et du Vannetin) et d'établir des conventions pluriannuelles pour les « petits » sites.

Autre idée pour optimiser les moyens : organiser des COPIL inter site comme cela avait été évoqué en 2016 pour les sites "carrières" et les sites de la vallée du Loing.

Un COPIL conjoint « Mocpoix, Darvault, St-Nicolas » sera organisé d'ici la fin de l'année par la DDT qui a l'animation de ces sites. L'organisation des suivis scientifiques des cavités sera discutée avec le CD77 et PRO NATURA IDF (convention financière).

Pour les sites de la vallée du Loing, le COPIL "Rivières du Loing et du Lunain" étant déjà programmé, un COPIL conjoint avec "Basse Vallée du Loing" ne pourra être envisagé qu'en 2018.

CONCLUSION – Fin de la demi-journée en salle

La DDT remercie une nouvelle fois les participants et donne rendez-vous en 2018 pour une nouvelle journée d'animation du réseau départemental et lance un appel pour les sujets à débattre ainsi que le site et la thématique à aborder pour la demi-journée terrain.

Après midi « sciences participatives » : visites de sites propices à l'observation du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou à l'observation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Le groupe "Cuivré des marais", a pu observer plusieurs individus mâles et femelles. Les observations ont été plus compliquées pour le groupe "Sonneur à ventre jaune" en raison de la sécheresse, mais quelques sonneurs adultes et quelques têtards ont tout de même pu être observés dans une mare prairiale.